



Liste des équipements et des tarifs

Valable dès le 1^{er} janvier 2020



Table des matières

01. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour appareils SENS Page 03	
Appareils ménagers et lumières avec piles	
02. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour appareils de Page 07	
réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de	
l'air intérieur (avec compresseurs)	
03. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour systèmes d'étagères Page 10	
électroniques (étiquettes de prix)	
04. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour Page 11	
modules photovoltaïques et leurs composants	
05. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour outils motorisé Page 12	
.....y compris les robots avec accumulateur	
06. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour jouets Page 14	
07. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour lampes..... Page 16	
de poche et lampes frontales	
08. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs Page 17	
de rechange pour outils motorisés et robots	
09. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR Page 18	
pour sources lumineuses et luminaires SLRS	
10. La transparence des prix pour la TAR Page 19	
11. Modèle de facture au sens de la Fondation SENS Page 20	



01. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour appareils SENS

Catégorie tarifaire TAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7,7%
100090	< 0,250 kg	CHF 0.185
100100	≥ 0,250 kg et < 5 kg	CHF 0.56
100110	≥ 5 et < 15 kg	CHF 2.31
100120	≥ 15 et < 25 kg	CHF 5.56
100200	≥ 25 et < 70 kg	CHF 10.00 Attention: nouveau tarif!
100210	≥ 70 et ≤ 250 kg	CHF 18.52

Piles

Le tarif TAR d'une unité de vente inclut les piles. Le décompte des «piles en vrac» doit être réalisé directement avec Inobat.

Appareils de fitness

Une TAR de CHF 0.56 (100100) est généralement applicable pour les appareils de fitness ≥ 5 kg.

Coffres forts et armoires à fusils

Sont à déclarer jusqu'à un poids total de 25 kg. À partir de 25 kg, tous les coûts d'élimination sont à prendre en charge par le remettant.

WC douches et terminaux WC, lits et fauteuils massants

Le moteur est à déclarer.

Textiles et chaussures avec lumière

Les chaussures et les vêtements avec lumière et piles ne doivent pas être déclarés à SENS.

Véhicules électriques

Les véhicules électriques tels que vélos électriques, Segways et similaires, doivent être déclarés directement auprès d'Inobat. **Attention: effectuer la déclaration dans la catégorie 88100 auprès d'Inobat.** Inobat coordonne directement avec SENS le versement de la TAR et de la TEA.

Sources lumineuses avec piles

Les sources lumineuses fonctionnant avec des piles doivent être déclarées dans la catégorie des appareils SENS.



Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs TAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs TAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission TAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission TAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.eRecycling.ch. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs TAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission TAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs TAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise = poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options. Deux pièces d'accessoires au maximum sont portées sur la déclaration.
- Appareils soumis à la TAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la TAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la TAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la TAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques (prises ou piles des appareils électroménagers et luminaires) des groupes d'équipements suivants:

Alarmes, appareils de sécurité et de surveillance

p. ex. alarmes, sirènes, klaxons, détecteurs de mouvements, détecteurs d'incendie, générateurs de nombres aléatoires, interrupteurs crépusculaires, carillons, lecteurs d'empreinte digitale, gâches, dispositifs de surveillance, serrures électroniques, variateurs de lumière, laser, simulateur

Appareils ménagers et de cuisine

p. ex. fers à repasser, machines à coudre, tranchoirs, presses, robots mixeurs, hachoirs, pétrisseurs, refroidisseurs de vin thermoélectriques, appareils de réfrigération sans compresseur



Articles pour animaux domestiques

p. ex. appareils de soin, mangeoires, tondeuses, jouets, accessoires d'aquarium et de terrarium, trappes d'accès, garde-bétail, dispositifs de clôture électrique

Technique du bâtiment

p. ex. radiateurs, ventilateurs de chauffage direct, accumulateurs, radiateurs thermiques, ventilateurs d'air chaud, foyers électriques, convecteurs, générateurs, compresseurs, chauffe-eau électrique, thermostats d'ambiance, dispositifs de ventilation et de climatisation, coffrets de fusibles complets

Appareils de levage, de traction, de pompage, de pesage et de transport de charges

p. ex. treuils, engins de levage, niveaux laser, pompes à eau, chariots

Appareils pour l'entretien de la maison et du jardin

p. ex. appareils de détartrage, hacheuses, tondeuses, pompes, sécheurs, scarificateurs, fraises à neige, appareils de commande pour installations d'irrigation et piscines, jeux aquatiques avec pompes, démarreur électrique d'appareils à essence. Certains appareils à accumulateurs peuvent également faire partie de la catégorie des outils motorisés.

Appareils de traitement ou de transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé et de mesure

p. ex. blocs d'alimentation et chargeurs, convertisseurs de tension, ballasts (pour la production, le traitement ou la transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé), transformateurs, tous types d'appareils de mesure

Appareils de production et de traitement de matériaux

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, imprimantes 3D pour fabriquer des outils

Nettoyeurs et appareils de vidange

p. ex. systèmes d'aspiration, nettoyeurs à vapeur, purificateurs d'air, installations de filtration, stérilisateurs, nettoyeurs haute pression, appareils de détartrage

Appareils avec dispositifs de verrouillage électrique pour entreposage sécurisé

p. ex. coffres forts, coffrets, armoires à fusils

Grils (sauf grils à charbon)

p. ex. grils de jardin, grils de table, raclettes, fours à pizza, grils électriques, grils à gaz avec allumeur électrique



Machines à café

p. ex. cafetières espresso, machines à filtre, machines automatiques

Petits appareils divers

p. ex. stations météo, thermomètres, horloges murales et de table, réveils, effaroucheurs et produits répulsifs contre les insectes, capteurs d'humidité de sol

Équipements pour cuisines

p. ex. fours, hottes d'aspiration, produits pour le recyclage et l'évacuation de l'air, cuisinières, cuiseurs vapeur, grils

Appareils d'analyse de composition corporelle

p. ex. tensiomètres, balances, thermomètres, appareils pour le traitement de la douleur, appareils de mesure du cycle

Appareils pour les soins corporels, des cheveux et d'hygiène

p. ex. sèche-cheveux, solariums, rasoirs, saunas, fers à boucler, lampes de durcissement pour les ongles, produits de manucure et de pédicure, appareils à massage, tondeuses, épilateurs électriques et à cire

Appareils de sport, de loisirs et de bien-être (sauf appareils de fitness de plus de 5 kg)

p. ex. pulsomètres, montres bracelets, GPS, distancemètres, systèmes d'entraînement, appareils de détection de victimes d'avalanche, chauffe-chaussures, sièges enfants avec musique, cigarettes électroniques, drones en état de marche (pas en kit), Multiplex FunJet, bains à remous et WC douches (uniquement moteur et commandes), cabines infrarouges, couvertures chauffantes, moteurs de fauteuils massants et lits

Aspirateurs, appareils pour l'entretien des sols

p. ex. aspirateurs multifonctions, balayettes, aspirateurs à sec et à liquide, machines de nettoyage avec et sans accumulateur

Appareils de lavage et de séchage, préparation de la vapeur

p. ex. lave-linge, sèche-linge,essoreuses, lave-linges automatiques

Accessoires érotiques

p. ex. vibromasseurs, vibrateurs

La liste des produits n'est pas exhaustive.

02. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour appareils de réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur (avec compresseurs)

Dimensions maximales par appareil: hauteur + largeur + profondeur ≤ 420 cm

Catégorie tarifaire TAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7,7%
100300	< 25 kg	CHF 9.26
100310	≥ 25 et < 100 kg	CHF 26.00 Attention: nouveau tarif!
100320	≥ 100 et < 250 kg	CHF 46.30
100330	≥ 250 kg	CHF 55.56

Règlement relatif aux vitrines réfrigérées et aux îlots frigorifiques

Les vitrines réfrigérées et les îlots frigorifiques sont des appareils industriels. Ces appareils ne peuvent pas tous être comptabilisés au moyen de la TAR. Les critères suivants sont pris en compte:

- Les vitrines réfrigérées sont dans tous les cas exclues de la solution de financement de la TAR et payantes lors de leur remise.
- Les appareils de très grande taille sont également exclus: dimensions totales (longueur + largeur + hauteur) ≥ 4,20 m.
- L'appareil est couvert par la TAR et sa remise est gratuite lorsqu'il remplit le critère suivant: dimensions totales (longueur + largeur + hauteur) ≤ 4,20 m.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs TAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs TAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission TAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission TAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.eRecycling.ch. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.

- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs TAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission TAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs TAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise = poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options. Deux pièces d'accessoires au maximum sont portées sur la déclaration.
- Appareils soumis à la TAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la TAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la TAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la TAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques (prises ou piles des appareils électroménagers et luminaires) des groupes d'équipements suivants:

Distributeurs de flocons de glace, machines à glaçons, sorbetières (machines à crèmes glacées)

Congélateurs, congélateurs armoires, congélateurs coffres

Distributeurs de boissons réfrigérées

Appareils frigorifiques industriels de construction massive

p. ex. réfrigérateurs industriels, à usage commercial, modèles sur pied, îlots frigorifiques, gondoles réfrigérées, etc.

Climatiseurs

p. ex. climatiseurs intérieurs, extérieurs, pour caravanes, climatiseurs multisplit à compresseur, etc.

Glacières à compresseur, réfrigérateurs à gaz

Réfrigérateurs, armoires frigorifiques, Food-Center



Appareils pour le traitement de l'air intérieur à compresseur

p. ex. humidificateurs, sèche-linge à air ambiant, pompes à chaleur air/eau

Sèche-linge avec pompe à chaleur, appareils avec compresseur

Armoires à vin, caves à vin

Autres appareils de réfrigération ou de congélation à compresseur

Fer à vapeur et armoire de nettoyage

La liste des produits n'est pas exhaustive.

03. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour systèmes d'étagères

TEA et TAR sur les systèmes d'étagères électroniques (étiquettes de prix)

Catégorie tarifaire TAR	Taille/type	Taxe d'élimination anticipée (TEA) et taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7,7%
350050	Toutes tailles, tous types	CHF 0.185

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.



04. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour modules photovoltaïques et leurs composants

TAR sur les modules photovoltaïques et leurs composants

Catégorie tarifaire TAR	Modules photovoltaïques avec composants (onduleurs, éléments de commutation, commandes, etc.)	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7,7%
600110	par kg	CHF 0.04

Accumulateur solaire

Les accumulateurs solaires doivent être déclarés directement auprès d'Inobat.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs TAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs TAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de Swissolar et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission TAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.eRecycling.ch. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs TAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission TAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs TAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la TAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la TAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la TAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la TAR.



- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

05. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour outils motorisés, y compris les robots avec accumulateur

TEA et TAR sur outils motorisés et robots avec accumulateur

Catégorie tarifaire TAR	Catégorie de poids pour outils motorisés avec accumulateur	Taxe d'élimination anticipée (TEA) et taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7,7%
310090	< 0,250 kg	CHF 0.49 Attention: nouveau tarif!
310095	≥ 0,250 kg < 2 kg	CHF 1.46 Attention: nouveau tarif!
310100	≥ 2 kg < 5 kg	CHF 2.16 Attention: nouveau tarif!
310110	≥ 5 kg < 15 kg	CHF 5.51 Attention: nouveau tarif!
310120	≥ 15 kg	CHF 10.38 Attention: nouveau tarif!

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs TAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs TAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission TAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission TAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.eRecycling.ch. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs TAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission TAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs TAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise = poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options. Deux pièces d'accessoires au maximum sont portées sur la déclaration.



- Appareils soumis à la TAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la TAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la TAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la TAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques des groupes (piles au lithium) d'équipements suivants:

Outils pour le traitement de matériaux et appareils de mesure avec accumulateur

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, appareils de mesure portatifs, tondeuses à gazon

Robots

p. ex. robots-aspirateurs et tondeuses à gazon

La liste des produits n'est pas exhaustive.



06. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour jouets

Liste des équipements TAR:

- Seuls les appareils mentionnés présentant des composants électriques et/ou électroniques sont soumis à la TAR. Les drones vendus en kit font partie des jouets.

Catégories tarifaires selon prix de revient (définition du prix de revient: voir ci-dessous)

Catégorie tarifaire TAR	Prix de revient	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7,7 %
400110	Franchise jusqu'à CHF 19.99	exempté
400120	De CHF 20.00 à CHF 59.99	CHF 0.46
400130	Dès CHF 60.00	CHF 0.46
400150	Orgues et véhicules avec un prix de revient supérieur à CHF 200.00	CHF 0.46
400160	Consoles vidéo sauf Playstation 0.50 et Xbox (uniquement le hardware; pas de TAR sur les cartes mémoire et les jeux vidéo)	CHF 0.46

Prix de revient

- Prix d'achat ajusté en fonction de la devise, des suppléments et des réductions, fret, taxes douanières et assurances en sus, livraison à l'entrepôt (correspondant au prix de revient conformément au calcul classique des coûts).

La liste des produits n'est pas exhaustive.



Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs TAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs TAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de l'association des jouets.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission TAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.eRecycling.ch. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs TAR, veuillez vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission TAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs TAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la TAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la TAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la TAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la TAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la TAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS
Susan Morrone (TAR)
Tél. +41 43 255 20 06
E-mail susan.morrone@sens.ch

ou son remplaçant au sein de la commission TAR

Roger Kunz
Carlit + Ravensburger AG
Tél. +41 56 436 86 31
www.spielwarenverband.ch



07. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA pour lampes de poche et lampes frontales

TEA sur les lampes de poche et lampes frontales

Catégorie tarifaire	Catégorie de poids pour les lampes de poche*	Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA de 7,7%
320090	< 0,250 kg	CHF 0.20
320100	≥ 0,250 kg	CHF 0.40

* Le poids de la lampe de poche **sans** pile détermine la catégorie de poids et ainsi le montant de la TEA.

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.
- Les partenaires contractuels déclarant les lampes de poche directement auprès d'Inobat sont exemptés de l'obligation de déclaration auprès de SENS.
- Conformément à la SLRS, les lampes de poche continuent d'être exemptées de la TAR.



08. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs de recharge pour outils motorisés et robots

TEA sur les accumulateurs en vrac (accumulateurs de recharge uniquement issus d'outils motorisés)

Catégorie tarifaire	Catégorie de poids pour les accumulateurs en vrac issus d'outils motorisés	Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA de 7,7%
390090	< 0,250 kg	CHF 0.25 Attention: nouveau tarif!
390100	≥ 0,250 kg < 0,750 kg	CHF 0.80 Attention: nouveau tarif!
390110	≥ 0,750 kg < 5 kg	CHF 1.60 Attention: nouveau tarif!
390120	≥ 5 kg ≤ 15 kg	CHF 9.60 Attention: nouveau tarif!

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.



09. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour sources lumineuses et luminaires SLRS

TAR sur les sources lumineuses et luminaires

Catégorie tarifaire pour les luminaires	Par unité	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7,7%
700180		CHF 0.18

Catégorie tarifaire pour les sources lumineuses	Par pièce	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7,7%
700200		CHF 0.16

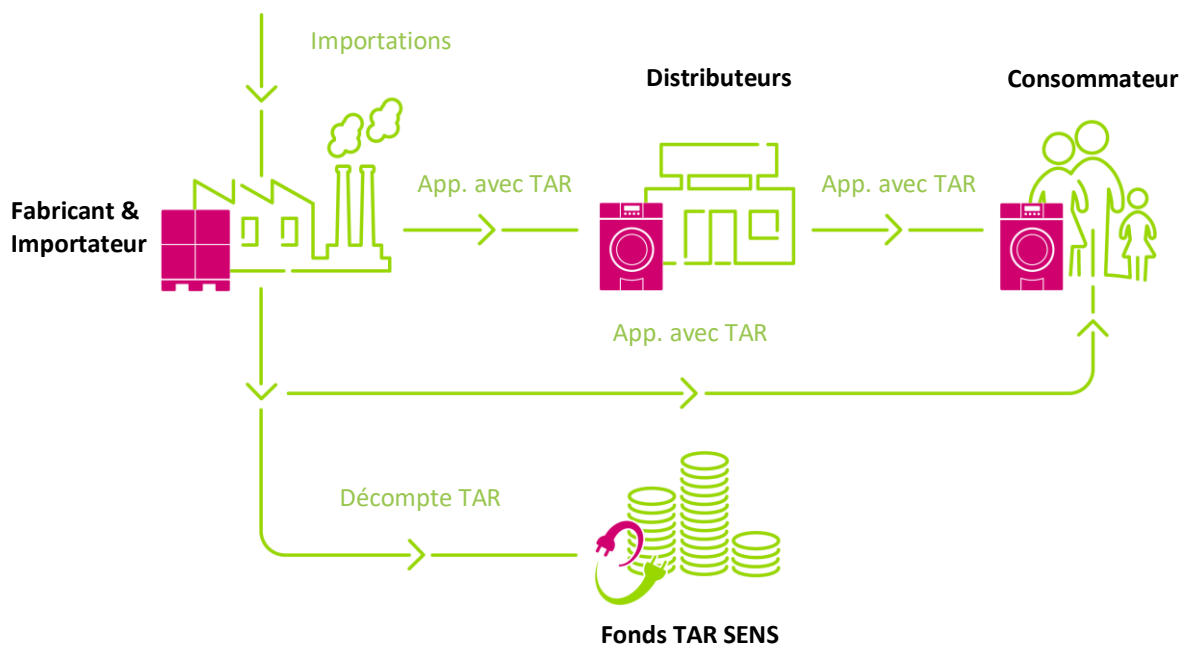
Luminaires, définition:

Les luminaires sont les appareils non séparables, servant directement à recevoir la source lumineuse et constituant, avec l'appareil d'alimentation éventuel, une unité fonctionnelle minimale. Les parties séparables, comme les rails de fixation, les pièces de fixation, les barres collectrices, les dispositifs de suspension, les miroirs réflecteurs et les candélabres, ne font pas partie des luminaires.

Vous trouverez des informations détaillées dans la brochure «Leitfaden zur Bestimmung der vRG auf Leuchten und Leuchtmitteln», disponible en allemand sur le [site de la SLRS](#).

10.1. Obligation de déclarer

En principe, le fabricant/l'importateur, le premier à avoir mis le produit en circulation, établit un décompte de la TAR avec SENS. Les délégations de l'obligation de déclarer ne sont possibles que dans des cas exceptionnels (p. ex. pour les marques propres). L'accord préalable avec SENS est impératif et n'est valable qu'avec son consentement. Le formulaire de SENS réservé à cet effet doit être signé par les deux parties. Les éventuelles doubles déclarations font l'objet d'une révision extraordinaire.



10.2. La transparence des prix pour la TAR

Les fabricants/importateurs facturent la TAR aux commerçants conformément aux catégories tarifaires mentionnées ci-dessus. Les commerçants facturent la TAR aux consommateurs. Veuillez tenir compte des dispositions de l'Ordonnance sur l'indication des prix (OIP); RS 942.211. Vous trouverez la nouvelle directive 2019 sur www.seco.admin.ch



11. Modèle de facture sur proposition de SENS

De l'importateur au commerçant

No d'article	Désignation de l'article	Quantité	Prix par pièce en CHF	Montant en CHF
35689	Four à micro-ondes	1	79.35	79.35
	Taxe anticipée de recyclage (TAR)	1	0.56	0.56

Montant total de la facture, hors TVA 79.90
 7,7% TVA de 79.90 6.15

Total, TAR et TVA incluses 86.05

Du commerçant au consommateur

No d'article	Désignation de l'article	Quantité	Prix par pièce en CHF	Montant en CHF
35689	Four à micro-ondes	1	79.90	79.90

Montant total de la facture, TAR et TVA incluses 86.05